

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 19 avril 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 Avril 2022	12 Avril 2022
23	15	15 + 4		

Délibération n° 2022DE04-0032 : Mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale au profit du CAC.

L'an deux mille vingt-deux, **le mardi 19 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Micheline SIMONNEAU, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE), Martine YVON (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Martine LLEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères a sollicité la commune pour le prêt d'une salle communale dans le cadre d'un projet d'écriture et de musique programmé les mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 avril 2022.

Trois structures sont concernées (CAC Surgères, les Pictons de Marans et l'Espace Camaieu de Puilboreau) permettant à une vingtaine de jeunes de travailler en « résidence » afin de préparer une éventuelle restitution des travaux en public.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention (M. Ravon), 18 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de mettre à disposition à titre gratuit les salles de Péré pour le Centre d'Animation et de Citoyenneté pour la résidence d'écriture et de musique qui se déroulera les 27, 28 et 29 avril prochain,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220419 – 2022DE04-032_----- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>22</u> / 04 / 2022
Rendu exécutoire le <u>22</u> / 04 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 22 avril 2022.
Le Maire,

Walter GARCIA.

